

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le lundi,
le 29 novembre 2004 à 19h00 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à
laquelle sont présents :

Bruce Campbell, maire, Roger Larose, maire suppléant, les conseillers, Jim Coyle, Garry Dagenais, Brian Middlemiss, Pierre Lafrance et William Twolan.

ABSENCE MOTIVÉE : Harold McKenny, conseillers.

Également présent : le secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance 21h05.

**04-11-504
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Budget
3. Télécommunications – radio
4. Réparations – tracteur
5. Proposition – J.A. Lecompte
6. Beach barn - Quyon
7. Levée de la séance

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**04-11-505
ARPENTAGE ET ÉTABLISSEMENT DES LIGNES DE RÉCURRENCE 20 ANS
ET 100 ANS – TERRAIN « BEACH BARN »**

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par William Twolan

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac confie à Michel Fortin, arpenteur, le mandat d'établir un plan des lignes et les cotes des limites des zones de récurrence 20 ans et 100 ans et la localisation de l'édifice municipal « Beach Barn » à Quyon.

Un budget de 1 500,00 \$ est alloué à cette fin.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1104431

04-11-506

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Pierre Lafrance

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 1104431

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées à la résolution suivante: 04-11-505.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIER